

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4<sup>ème</sup> adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme AYELLO Frédérique, Mme Claire VANERTEN, conseillers municipaux.

Excusés: Mme WEILLAERT Aude donne pouvoir à Mme Sophie BEAUCAMP, M. BODDAERT Joël donne pouvoir à M. NEUVILLE Cédric.

Absent : M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

## **Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre**

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

## **Convention avec le Service Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire présente la convention pour la gestion de l'Espace Educatif Périscolaire entre la commune de Bambecque et le Service Enfance Jeunesse de Ghyvelde pour l'année scolaire 2021/2022. Il demande de bien vouloir l'autorisation à signer la reconduction de la convention. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire. Monsieur le Maire propose de contacter le service enfance jeunesse de la CCHF pour une étude.

## **Prise de compétence « mobilité » par la CCHF**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée le 24 décembre 2019 est une loi-cadre en matière de mobilité qui doit permettre un changement de paradigme en matière de mobilité en visant le développement des mobilités du quotidien. Elle programme la couverture intégrale du territoire national en autorité organisatrice de la mobilité (AOM) afin de mettre un terme aux « zones blanches de mobilité ». L'objectif est que l'exercice effectif de la compétence mobilité soit exercé à la « bonne échelle » territoriale en favorisant notamment les relations entre intercommunalités et région. Ainsi, les communautés de communes qui ne sont pas aujourd'hui compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent approuver le transfert de compétence par leurs communes membres par une délibération adoptée jusqu'au 31 mars 2021. A défaut, la Région devient AOM locale par substitution sur le territoire communautaire.

La compétence mobilité n'est pas « sécable » (elle ne peut pas être partagée entre la communauté compétente et des communes membres) mais n'engage toutefois pas l'AOM locale à mettre en place les services énumérés par la loi. La CC est ainsi libre d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la Région et que celle-ci conserverait.

En effet, la prise de compétence mobilité ne signifie pas nécessairement la reprise des services organisés par la Région sur le territoire communautaire (services interurbains et scolaires), le Code des transports, à son article L. 3111-5 autorise à déroger au principe de substitution en laissant la Région compétente dans ces domaines sur le territoire communautaire.

Les élus de la Communauté de communes des Hauts de Flandre sont engagés dans un projet de territoire, en faveur d'un développement durable et d'un rayonnement favorisant l'attractivité et le dynamisme des communes.

Par délibération en date du 23 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a approuvé le transfert de compétences. Il revient aujourd'hui aux Communes membres de se prononcer à leur tour.

Aussi, suite à la notification de la délibération du Conseil Communautaire au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer.

Après débat, le Conseil Municipal décide les points suivants :

- De délibérer de manière concordante avec le Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur la prise de compétence en matière de mobilité prévue à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports à compter du 1er juillet 2021,
- D'approuver ledit transfert de la compétence ,
- D'adopter en conséquence une modification des statuts de la CCHF conformément au projet annexé à la présente délibération pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2021,

### **Arrêt du projet PLUI**

Monsieur le Maire informe que l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été adopté par le Conseil Communautaire de la CCHF le mardi 18 mai 2021.

A ce jour, la mairie n'ayant pas encore reçu le courrier de notification de l'arrêt du projet, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer mais Monsieur le Maire lance le débat. Celui-ci sera délibéré ultérieurement.

### **Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à recruter des agents contractuels pour remplacer le personnel en place en arrêt de travail « Maladie » ou « accident de travail ».

Le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité.

Monsieur le Maire profite pour informer l'assemblée sur la situation des deux contrats « Parcours Emploi Compétence » en cours. Il a reçu un agent ce jour pour faire une mise au point sur le travail et celle-ci a décidé de mettre fin à son contrat. L'autre agent est actuellement en arrêt de travail donc Monsieur le maire a fait appel à un agent de contractuel de remplacement.

### **Travaux de l'église**

Les travaux du clos et couverts de l'église font démarrer le 7 juin 2021. Monsieur le Maire prendra un arrêté fermant l'accès au public de l'église à compter du 7 juin pour une durée d'un an. Monsieur LOY va recevoir l'équipe paroissiale pour mettre en place la préservation du mobilier intérieur de l'église pendant les travaux.

### **Participation citoyenne**

Monsieur Jean-Pierre LOY reprend la délégation pour la sécurité.

Un protocole sera mis en place entre le Maire, le Préfet et le Commandant de groupement de Gendarmerie pour définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif « Participation Citoyenne ».

Les citoyens référents seront choisis par Monsieur le Maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Un appel à la population sera lancé.

### **Travaux divers**

Le déplacement de l'abri de bus de l'arrêt situé à la Kruystraete n'est pas envisageable car au démontage le verre se brise.

Le broyage des petites routes communales, qui devait commencer ce jour, est reporté en raison de la météo.

L'enrobé sur la RD 167 en agglomération a été faite ce jour après un an d'attente.

Les travaux de canalisation d'eau potable sont en cours à la Kruystraete.

Les travaux de voirie petite route de Wylder font débuter du croisement de la rue du n'Heyl jusqu'au croisement de la route de Wylder.

Les travaux de gravillonnage, rue du perroquet vert démarre le 31 mai 2021.

### **Site internet**

Madame GRIVES informe l'assemblée que le site Internet est prêt à mettre en ligne. Un Bambecque Flash Info sera diffusé pour informer la population sur l'accès au site.

### **Questions diverses**

Les nouveaux responsables de la commission des fêtes sont Monsieur NEUVILLE et Madame WEILLAERT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NEUVILLE pour l'organisation de la Brocante du samedi 19 juin 2021. Le dossier de sécurité a été transmis au service de la Sous-Préfecture et de la Gendarmerie. En raison des conditions sanitaires, il n'y aura pas de jeux gonflables seulement un circuit de karting et l'animation de 2 mascottes. Comme il n'est pas possible d'organiser un repas champêtre le soir, Monsieur NEUVILLE informe l'assemblée qu'un devis a été demandé au futur boucher du village pour une proposition de repas à emporter. Le Conseil Municipal approuve. L'information sera diffusée aux bambecquois (ses).

Monsieur le Maire informe sur l'évolution des travaux de la boucherie. Il y a toujours un problème sur la résine donc pas de levée de réserves pour l'instant.

Une demande d'intervention pour le nettoyage des plaques béton (problème de mousse) de la clôture du terrain de sport côté lotissement de l'Yser a été faite. Monsieur LOY va se rendre sur place mais il n'est pas possible d'intervenir sur le domaine privé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur une motion auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour les aides financières arrêtées depuis 2019 pour l'Assainissement Non-Collectif. Le Conseil Municipal valide la motion à l'unanimité.

Les plannings pour les tenues des bureaux de votes des Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 ont été mis en place.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'un panneau « BAMBEKE » en flamand. Sur le principe, le conseil municipal est favorable.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 23H15

